

Canton de Zurich

Travail d'intérêt général pour chômeurs dissociés (TIG^{plus})

Projet pilote 1993 - 1995

Résumé des résultats d'évaluation

1. Arrière plan du projet pilote zurichois

La réalisation du TIG comme forme d'exécution des peines fut introduite dans le canton de Zurich en 1992 (parmi 15 autres cantons) et simultanément comme projet pilote pour des délinquants au chômage et socialement désintégrés, ceci d'après une proposition du „groupe de travail œcuménique Zurich, programme de réforme CARITAS“.

2. Disposition du projet pilote zurichois

2.1 Le groupe cible du projet pilote furent des délinquants qui ont été condamnés à un emprisonnement de 30 jours maximum (comme les tigistes en générale), et qui étaient depuis un certain temps *sans travail et socialement désintégrés*, une situation *non prévue* par les conditions générales du TIG.

2.2 Les objectifs du projet pilote sont à voir sur trois plans:

- intention sur le plan *pénale* et de *politique sociale*:
 - Les chômeurs dissociés doivent avoir - pour raison de justice - la possibilité de participer au TIG afin de pouvoir arriver à une réparation des torts, matériellement ou immatériellement.
 - Le besoin du groupe cible et le potentiel du TIG au niveau de la resocialisation vont si bien ensemble que la forme du TIG doit être utilisée pour des raisons sociales et d'intégration.
- l'exécution des peines suit deux *intentions politiques pénales*:
 - A travers le travail le participant a la possibilité de vivre la réparation des torts et de diminuer son tort.
 - L'effet de la prévention criminelle sera atteint par le fait de réfléchir sur sa propre situation de vie et par la motivation de reprendre une vie plus structurée.
- sur le *plan pratique* le participant doit:
 - persister dans le travail (purger sa peine sous forme de TIG)
 - vivre un travail qui donne un sens et faire une expérience sociale positive
 - gagner une clarté quant à sa situation personnelle
 - expérimenter les propres possibilités et limites
 - développer des buts réalistes de vie
 - gagner des informations sur les offres d'entraide et les services sociaux

2.3 Les éléments importants du concept furent:

- *recrutement adapté* aux participants, et non à celui des autorités
- offrir des *champs de travail adaptés* à la situation et aux capacités limitées des participants
- *groupes de travail encadrés* qui permettent d'apprendre des compétences sociales
- offrir des *séances d'information et d'éducation* avec le but de prise de responsabilités (Selbsthilfe)
- *accompagnement individuel* en vue de solution des problèmes avec l'aide de professionnels
- *encadrement postérieur* intégré

3. Les objets de l'évaluation

L'évaluation du projet pilote doit clarifier deux questions principales:

- Le TIG répond-t-il aux intentions politiques de l'exécution des peines aussi pour ce groupe cible?
- Est-il possible de réaliser une intégration sociale par le moyen du TIG pour ce groupe cible?

4. Les résultats principales de l'évaluation

4.1 Caractéristiques du groupe cible

Le projet modèle permet de préciser les caractéristiques du groupe cible. Cela simplifie le choix des participants:

- chômeur de long-terme
- économiquement en état de dépendance
- dépendant d'autorités ou de services sociaux
- marginal
- avec un casier judiciaire
- troubles de santé

Dans l'ensemble le groupe cible représente *15% des demandes* au TIG.

4.2 Les différences

La *comparaison* entre le groupe cible (98 candidats/53 finalement recrutés) et les tiggistes ordinaires (570 participants) montre:

- une double représentation des femmes
- un nombre beaucoup moins grand d'étrangers
- clairement plus de jeunes participants
- plus que le double du contingent des chômeurs
- quant à la structure des délits la plupart des personnes avec un casier judiciaire présente une préférence pour les délits d'argent et de toxicomanie

4.3 Réalisation et changement des éléments du concept zurichois

Modalités de recrutement: Le processus de recrutement a demandé beaucoup de temps et a consisté principalement en deux phases: „*pré-triage*“ et le „*triage*“. Les structures de recrutement ont dû être *modifiées* au courant de l'essai. Cela se manifestait comme suit:

- dans la nécessité de *renforcer le travail de motivation*
- *augmentation du nombre d'entretiens* de recrutement
- plus strict respect des critères d'admission, sans toute fois négliger l'importance du client

On a trouvé des *conditions favorables au succès* qui sont à respecter plus spécialement dans le processus de recrutement:

- un *minimum de structures personnelles*
- l'existence d'un *réseau social minimal* ainsi que l'endurance et la certitude de l'abstinence
- l'engagement à la participation a dû être souligné par des *sanctions*

Les champs d'activité: Le choix des champs d'activité a joué un rôle principal afin d'offrir aux participants la possibilité de terminer leur service de travail. Ainsi on a respecté un *niveau très bas de qualification* et une *relation entre l'organisation et le résultat du travail* (les champs d'activité en résumé voir page 70/71).

Un intérêt spécial représente l'analyse des *facteurs handicapant ou soutenant* le service de travail des chômeurs dissociaux. 3 points importants ont dû être respecté:

- éviter l'incertitude et le manque de *clarté quant aux règles* au service de travail
- observer le *climat du groupe* comme élément de base, et attirer une attention particulière aux effets entretenant ou réduisant *l'agressivité*
- prendre le *repas de midi en commun*

Programme d'information: Cet élément du modèle zurichois doit être compris comme un effort en direction de l'intégration et de l'aide à soi-même. Les caractéristiques principales consistent dans la *participation obligatoire* pendant toute la période de service de travail, et que chaque participant soit présent *au moins à une réunion*, que les offres d'apprentissage suivent le programme de formation (par exemple l'amélioration du niveau d'information concernant les offres d'entre-aide, soutien de „la soif d'apprendre“ et d'expérimenter). En résumé on peut dire que la réalisation de l'offre d'éducation pour ce groupe cible - quant au contenu et à la méthode - est très difficile et demande un *effort de sociopédagogie énorme*. Le temps investi pour les réunions représente en résumé environ *5% du temps total de travail* (détails voir page 86/87).

Encadrement individuel: Le projet pilote a montré que pour ce groupe cible *l'encadrement individuel est indispensable*. L'encadrement se comprend comme une *offre relationnelle* qui permet le développement individuel de chaque participant. 40 à 46 participants ont profité de l'offre d'entretien, cela représente *en moyenne 3,5 entretiens* par participant d'une durée d'un peu plus d'une heure. Depuis le recrutement jusqu'à l'encadrement postérieur l'encadrement se fait par une *personne de référence, celle-ci* travaillant selon le principe de la thérapie du comportement.

Encadrement postérieur volontaire: La condition au droit d'encadrement postérieur volontaire était de *pouvoir purger* sa peine sous forme de service de travail. Normalement il se fait par un service *externe*. Un encadrement postérieur interne n'était possible que pendant 9 mois après la fin du travail demandé. *3/4 des participants* se sont décidés pour un encadrement postérieur dont 2/3 pour un encadrement postérieur externe (détails et sujets traités voir tableaux page 97/98).

5. Les Effets

L'évaluation du projet pilote offre des résultats concernant l'effet du programme sur cinq plans:

5.1 L'entrée en programme: Le succès du recrutement peut servir d'indicateur par le fait *d'oser un premier pas* vers un changement, c'est à dire d'être prêt pour une entrée au programme TIG. Vu le fait que les candidats pour ce projet ont dû prendre une *décision* ferme pour y participer, ce premier pas représente déjà une sortie du modèle de comportement plutôt immobile commun à ce groupe cible.

Pour 60% des candidats qui ont reçu une décision quant à leur demande (53 de 89) ces efforts de recrutement ont mené vers une *convention de travail* („Arbeitsvereinbarung“ AV), dont 87% (46) ont *finalement commencé* leur service de travail (=52% des candidats initiaux; détails voir tableau page 64).

5.2 L'achèvement du service de travail: Pour le chômeur dissocial on peut considérer comme succès s'il a été *capable de terminer* son service de travail en purgeant sa peine totalement sous forme de TIG. 74% des participants qui sont entrés en programme et qui ont suivi exclusivement le projet pilote (25 de 34) ont terminés leur service de travail. Ce qui a commencé avec un premier pas (entrée au programme) plutôt dans le domaine de la volonté et la motivation a été suivi d'un deuxième dans le domaine du comportement actif. 18% des participants ont rompu pour des raisons personnelles leur service de travail avant que la peine soit purgée; le reste a rompu pour raison juridique (nouveaux délits).

L'effet qualitatif de la participation ne peut être prouvé empiriquement mais a été constaté par les collaborateurs du projet (PGA) ponctuellement, soit:

- avoir un *rendement collectif*
- faire l'*expérience d'estimation propre*
- accomplir un *travail de réparation des torts* et de diminuation du tort

Un tiers des participants a réussi à parvenir à des buts personnels dans travail, alors que les objectifs se rapportant à la vie de tout les jours ainsi qu'aux loisirs ont moins réussi.

5.3 Parvenir à des objectifs personnels: Un bilan de la situation de vie et une clarification de l'objectif font partie du modèle zurichois. Se donner des objectifs et contrôler si l'on les a atteint signifient - dans la logique du projet pilote - un pas conséquent vers un changement du comportement dissocial plus conséquent. La moyenne de l'atteinte *des objectifs* fixés est d'environ un tiers. 37% des buts convenus ont été atteint, 25% ont échoués. Le reste des objectifs ont seulement été atteint partiellement (les caractéristiques des buts atteints sont présentées sur les graphiques page 109).

5.4 Demande pour l'encadrement postérieur: Le modèle zurichois propose que les *efforts d'intégration sociale continuent* au bout de l'exécution des peines sous forme d'un encadrement postérieur. Cet encadrement postérieur a été un privilège que pour les participants, qui ont pu terminer leur service de travail. A la fin de l'exécution des peines, 75% (19 de 25) ont consenti à un encadrement postérieur. Selon notre jugement l'encadrement postérieur n'a *pas été assez attentif à la continuité et la consolidation* des démarches commencées pendant l'exécution des peines.

5.5 Changement général de l'orientation de vie: Mesurée par un test standardisé (FLL) l'évaluation a essayé de constater si le programme avec ces possibilités et démarches a pu *rompre le comportement dissocial immobile*. 6 à 9 mois après la fin du service de travail un changement de l'attitude de vie n'a pas pu être observé: uniquement une *satisfaction subjective légèrement élevée* (détails voir page 112). Cela démontre que le succès d'avoir participé au projet représente - peut-être - plutôt un *épisode dans la vie* du participant et que cela paraît par conséquent détaché de son attitude générale envers la vie.

6. Discussion et conclusions

Comme résultat principal et en vue de l'immense expérience du Service Social du Département de Justice avec ce groupe cible, deux conclusions paraissent claires:

- Le groupe cible très spécial *peut sans autre participer au TIG* comme forme d'exécution des peines.
- La *persistance des efforts réintégratifs* pendant la période de l'exécution des peines *ne dure - probablement - pas haut-delà*; (toute fois pas manifeste pas dans l'évaluation présente).

1. Rendement selon l'avis des partenaires: Le TIG^{plus} selon le modèle zurichois est *bien accueilli* du point de vue des employeurs. Selon leur avis le modèle apporte une *utilité publique et économique* malgré les problèmes des participants. D'autres institutions sociales ne se sentent *pas concurrencées*. Pour le Service Social du Département de Justice le modèle TIG^{plus} est clairement prouvé dans la pratique. Pour les participants du projet pilote, le TIG représente une expérience positive. Cela surtout sous le point de vue du *travail reconnu comme utile, des contacts sociaux, les expériences avec l'équipe du projet, ainsi que la possibilité de développement personnel, le fait de faire connaissance de nouveaux champs de travail* et de s'habituer à travailler.

2. Transposition du modèle au niveau pratique: L'idée originale du modèle a pu être *réalisée* de manière considérable, certainement grâce à l'engagement immense du personnel. L'*exigence d'éducation* ainsi que qu'un triage plus vaste des personnes potentielles appartenant au groupe cible n'a pas pu être transposée. Les corrections principales au modèle zurichois sont:

- la renoncement à un *recrutement antérieur*.
- la *réduction des frais* de recrutement
- *restructuration du déroulement* de l'appel et l'assignation pour l'exécution des peines.

3. Effectivité du modèle zurichois (les pourcentages de l'effectivité à différents niveaux différents sont réunis à la page 118): Le projet pilote zurichois ne montre pas un résultat univoque, le modèle n'a pas pu réaliser ses objectifs et intentions d'ensemble. L'effort pour trouver des participants ainsi que la mise au travail sont remarquables, mais par rapport au but ambitieux de l'effet à long-terme ainsi que par rapport aux efforts d'intégration, le modèle n'a pas pu atteindre ses buts. Le modèle sous-estime le besoin d'encadrement et de relation personnelle, cela veut dire que le modèle doit être développé d'avantage. L'effectivité du modèle augmente seulement au cas où le candidat est sérieusement intéressé à la participation, bien qu'il en résulte le besoin de développer le mécanisme d'adhérence (uniformité de politique cantonale d'exécution des peines). Le TIG - dans la forme du TIG^{plus} - est une forme d'exécution des peines apte à servir aussi le chômeur, mais avec des restrictions. Peu favorable sont des candidats qui n'ont pas une motivation assez forte et qui ne disposent pas d'un minimum de ressources (situation d'habitat, des structures journalières minimales et d'un réseau social minimal).

4. Adaptation des conditions d'admission et modalités TIG: Les modalités d'admission peuvent en général rester inchangées. Mais le cadre temporel (le service de travail doit durer au minimum 12 heures par semaine et doit être effectué en 6 mois) doit être élargi.

5. Ajustement des modalités superposées à l'exécution des peines: Le *développement des formes alternatives* d'exécution des peines et le *principe de rassemblement de peine* ne peuvent s'adapter l'un à l'autre. C'est à dire, avec la diversification des formes d'exécution des peines le principe du rassemblement de peines n'est pas conforme au système. Il est possible de s'imaginer deux possibilités, de *laisser tomber le principe strict* ou de le *concentrer* sur des peines exécutées en milieux carcéral.

6. Besoin de développement du modèle: l'effet à long-terme douteux nécessite une réexamination fondamentale du modèle.

7. Le TIG^{plus} peut-il être adopté d'autres cantons? Le modèle zurichois peut être sans autre *adopté*. Mais il faut observer les *lignes directrices essentielles*: travail en groupe encadré, encadrement individuel, procédure de recrutement „humain“. L'engagement et l'attention pour le groupe cible est très important et le personnel doit y être entraîné: chaque élément indispensable au modèle.